



PAYS
DE
FALAISE
NORMANDIE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

2024



ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIES

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	27
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	27
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	28
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	29
2.1.	Modalités de tarification	29
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	30
2.3.	Recettes	32
3.	Indicateurs de performance	33
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	33
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	33
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	35
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	36
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	37
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	38
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	47
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	48
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	48
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	49
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	51
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	51
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	52
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	53
4.	Financement des investissements	54
4.1.	Montants financiers.....	54
4.2.	Etat de la dette du service	54
4.3.	Amortissements	54
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	54
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	55
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	56
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	56
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	56
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	57

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

• Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : ex Régie

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☐	☒
Elimination des boues produites	☐	☒
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aubigny, Bons-Tassilly, Damblainville, Eraines, Ernes, Jort, La Hoguette, Le Mesnil-Villement, Maizières, Morteaux-Couliboef, Olendon, OUILLY-le-Tesson, Perrières, Pierrefitte-en-Cinglais, Pont-d'OUILLY, Potigny, Rouvres, Saint-Martin-de-Mieux, Saint-Pierre-Canivet, Saint-Pierre-du-Bû, Soumont-Saint-Quentin, Vendeuvre, Versainville, Villers-Canivet, Épaney

• Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

• Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non

• Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 20/09/2018..... ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12 252 habitants au 31/12/2024 (12 100 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 105 abonnés au 31/12/2024 (5 043 au 31/12/2023).

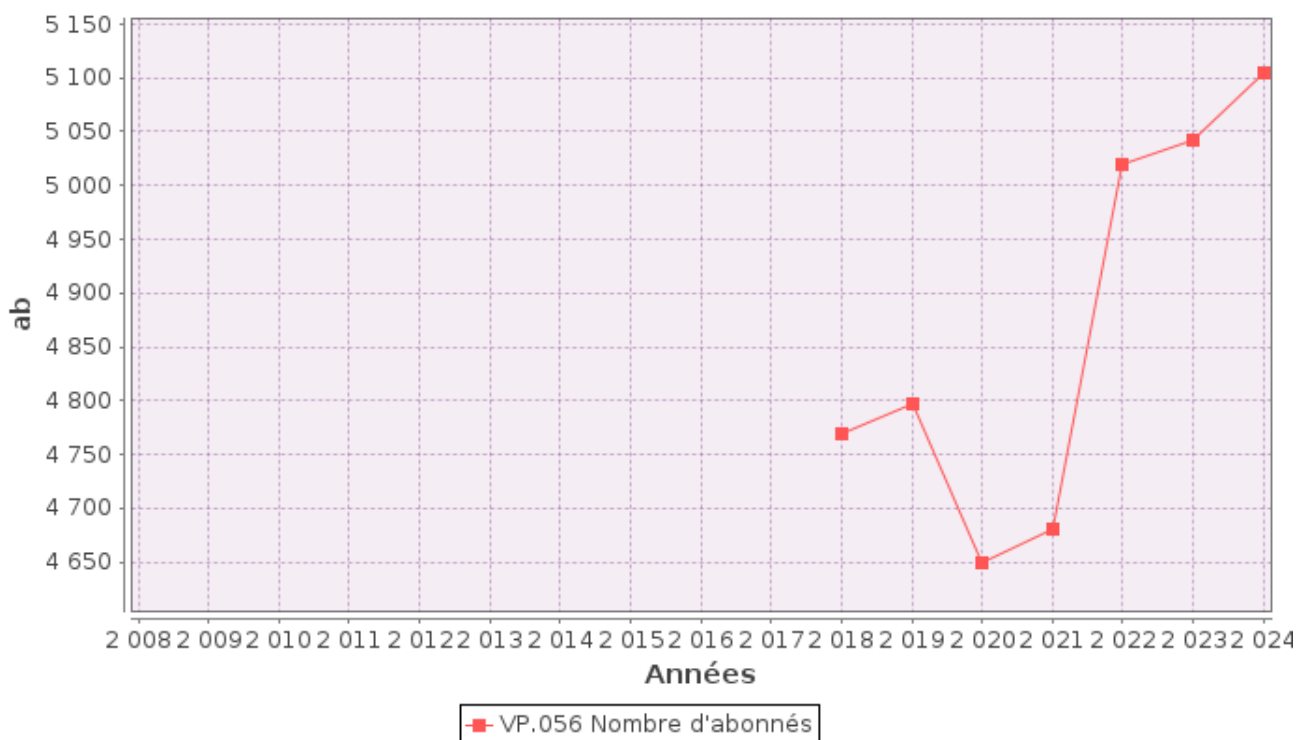
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Aubigny	114	115	0	115	+ 0,9 %
Bons-Tassilly	123	122	0	122	- 0,8 %
Damblainville	99	99	0	99	0
Eraines	129	131	0	131	+ 1,6 %
Ernes	144	145	0	145	+ 0,7 %
Jort	134	134	0	134	0
La Hoguette	190	192	0	192	+ 1,1 %
Le Mesnil-Villement	110	111	0	111	+ 0,9 %
Maizières	170	170	0	170	0
Morteaux-Couliboeuf	216	218	0	218	+ 0,9 %
Olendon	79	78	0	78	- 1,3 %
Ouilly-le-Tesson	260	266	0	266	+ 2,3 %
Perrières	118	119	0	119	+ 0,8 %
Pierrefitte-en-Cinglais	33	33	0	33	0
Pont-d'Ouilly	324	332	0	332	+ 2,5 %
Potigny	1 064	1 066	0	1 066	+ 0,2 %
Rouvres	83	83	0	83	0
Saint-Martin-de-Mieux	126	127	0	127	0,8 %
Saint-Pierre-Canivet	166	168	0	168	+ 1,2 %
Saint-Pierre-du-Bû	137	138	0	138	+ 0,7 %
Soumont-Saint-Quentin	243	250	0	250	+ 2,9 %
Vendeuvre	310	311	0	311	+ 0,3 %
Versainville	208	207	0	207	- 0,5 %
Villers-Canivet	276	277	0	277	+ 0,4 %
Épaney	187	190	0	190	+ 1,6 %
Total	5 043	5 105	0	5 105	+ 0,77 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 5 105.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 553,69 abonnés/km) au 31/12/2024. (34,62 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,4 habitants/abonné au 31/12/2024. (2,4 habitants/abonné au 31/12/2023).

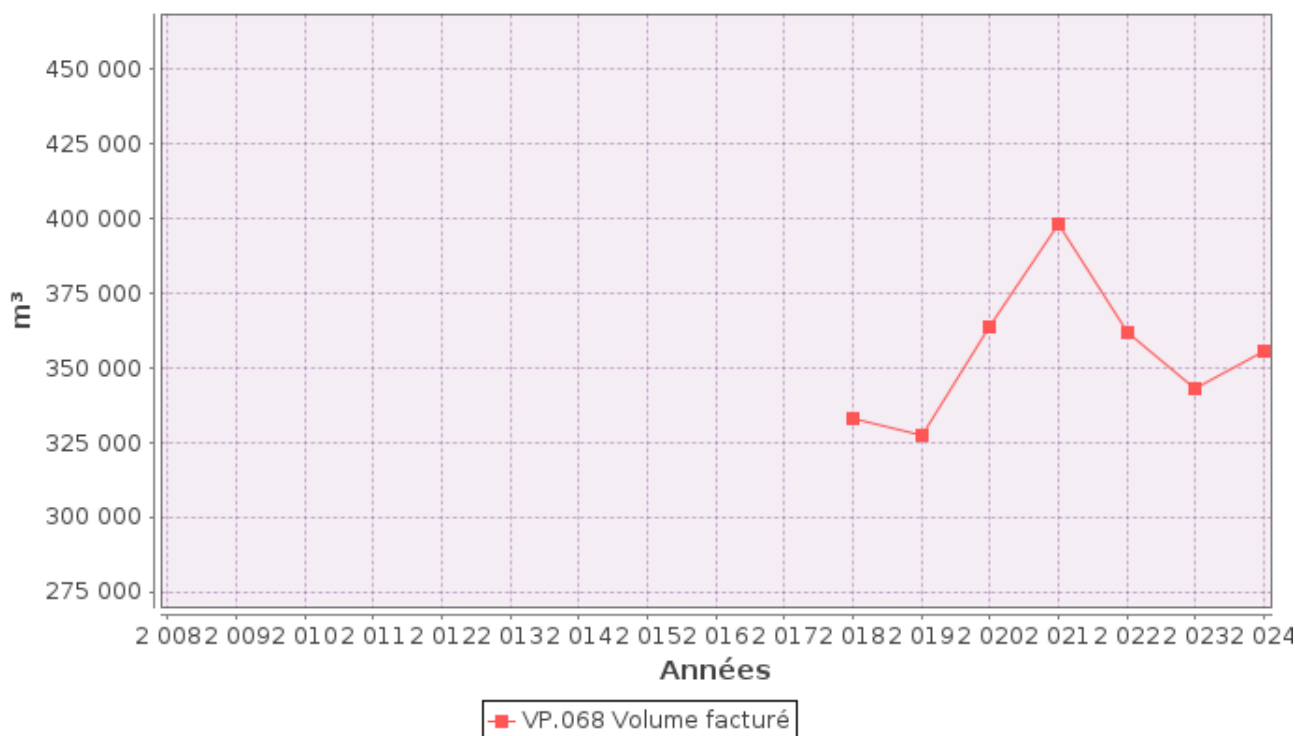


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	343 148	355 476	+ 3,6 %
Abonnés non domestiques	0	0	0
Total des volumes facturés aux abonnés	343 148	355 476	3,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. **Détail des imports et exports d'effluents**



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Falaise		30 085 m³	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	0

1.7. **Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

1.8. **Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 9,22 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 9,22 km (145,68 km au 31/12/2023).

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 19 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station de St Pierre du Bu
Code Sandre de la station : 031464901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques biologiques									
Date de mise en service		15/05/2008									
Commune d'implantation		Saint-Pierre-du-Bû (14649)									
Lieu-dit		Couvrigny									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		950									
Nombre d'abonnés raccordés		265									
Nombre d'habitants raccordés		662									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		142,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 26 février 2010 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Infiltration							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				60			
DCO		125		☐ et ☒ ou				60			
MES		30		☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	9	95,7	68,9	88,3	6,4	98,4	34,8	53,5	11,3	0

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF
Code Sandre de la station : 031445201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				01/01/2007							
Commune d'implantation				Morteaux-Couliboef (14452)							
Lieu-dit				Le Grand Couliboef							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				800							
Nombre d'abonnés raccordés				218							
Nombre d'habitants raccordés				545							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				120							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 21 juin 2010 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé vers la Dives							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou							
DCO		125		☐ et ☒ ou							
MES		50		☐ et ☒ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	21	92,8	69	90,6	43	90,4	31,2	44,8	4,5	53,3

STEU N°3 : Station d'épuration de Jort
Code Sandre de la station : 031434501000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques									
Date de mise en service				01/10/2011									
Commune d'implantation				Jort (14345)									
Lieu-dit				Le hameau de Macé									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				420									
Nombre d'abonnés raccordés				133									
Nombre d'habitants raccordés				332									
Débit de référence journalier admissible en m³/j				63									
Prescriptions de rejet													
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 8 avril 2010											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		la Dives									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou						60			
DCO		200		☐ et ☒ ou						60			
MES				☐ et ☒ ou						50			
NGL				☐ et ☐ ou									
NTK				☐ et ☐ ou									
pH		Entre 6,5 et 8		☐ et ☐ ou									
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou									
Pt				☐ et ☐ ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024													

STEU N°4 : Station d'épuration de PERRIERES

Code Sandre de la station : 031449701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/04/2009							
Commune d'implantation				Perrières (14497)							
Lieu-dit				Chemin du Moulin							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1300							
Nombre d'abonnés raccordés				387							
Nombre d'habitants raccordés				967							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				195							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 21 juin 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Perrières							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou							
DCO		90		☐ et ☒ ou							
MES		30		☐ et ☒ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		15		☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	10	97,5	76,8	91,9	7	98,6	98,3	16,7	14	0

STEU N°5 : VENDEUVRE Escures sur Favières
Code Sandre de la station : 031473502000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				2014							
Commune d'implantation				Vendeuvre (14735)							
Lieu-dit				Escures sur Favières							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 10 septembre 2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Bassins d'infiltration Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	99,4	35	98,1	2	99,8	22,9	81,8	6,4	63,6

STEU N°6 : Station d'épuration DAMBLANVILLE
Code Sandre de la station : 031421601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2005							
Commune d'implantation				Damblainville (14216)							
Lieu-dit				Les trois CR d'eau							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				100							
Nombre d'habitants raccordés				250							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Ante							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou						60	
DCO		200		☐ et ☒ ou						60	
MES				☐ et ☐ ou						50	
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

STEU N°7 : Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON
Code Sandre de la station : 031448601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/04/2006							
Commune d'implantation				Ouilly-le-Tesson (14486)							
Lieu-dit				Chemin des Rotours							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1400							
Nombre d'abonnés raccordés				518							
Nombre d'habitants raccordés				1 295							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				210							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 24 novembre 2009 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Laizon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou					
DCO		125				☐ et ☒ ou					
MES		30				☐ et ☒ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		20				☐ et ☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	non	17,5	93,2	84,3	86,3	11,5	94,4	77,6	20,9	12,8	/

STEU N°8 : Station d'épuration de POTIGNY
Code Sandre de la station : 031451602000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/05/2006							
Commune d'implantation				Potigny (14516)							
Lieu-dit				Impasse du Lavoir							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				3000							
Nombre d'abonnés raccordés				1 353							
Nombre d'habitants raccordés				3 382							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				450							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ...		22 août 2008							
		☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Hunière							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et ☒ ou				80			
DCO	90			☐ et ☒ ou				75			
MES	30			☐ et ☒ ou				90			
NGL	15			☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH	Entre 6 et 8			☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt	2			☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	99,3	26,3	97,1	4,3	99,3	7,7	91,6	0,4	95,2

STEU N°9 : Station d'épuration de VENDEUVRE
Code Sandre de la station : 031473501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				2012							
Commune d'implantation				Vendeuvre (14735)							
Lieu-dit				Route de Grisy							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 21 juillet 2015 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Dive							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou							
DCO		200		☐ et ☒ ou							
MES				☐ et ☒ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	27	88,9	111	84,8	45	81,4	52,6	44,1	9	25

STEU N°10 : Station d'épuration de PONT -D'OUILLY
Code Sandre de la station : 031476402000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/09/2011							
Commune d'implantation				Pont-d'Ouilly (14764)							
Lieu-dit				Rue de la Libération							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1750							
Nombre d'abonnés raccordés				333							
Nombre d'habitants raccordés				832							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				262							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 21 juillet 2009 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rive droite de l'Orne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou							
DCO		90		☐ et ☒ ou							
MES		30		☐ et ☒ ou							
NGL		15		☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		2		☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	1,5	98	17,6	94,1	3,8	97,6	3,6	90,2	0,8	83,3

STEU N°11 : Staion d'épuration d'ERNES
Code Sandre de la station : 031424501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/06/2010							
Commune d'implantation				Ernes (14245)							
Lieu-dit				Hameau Fossard							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1300							
Nombre d'abonnés raccordés				399							
Nombre d'habitants raccordés				997							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				195							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 11 mai 2011 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		canal secondaire Oursin							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et		☒ ou					
DCO		90		☐ et		☒ ou					
MES		30		☐ et		☒ ou					
NGL				☐ et		☐ ou					
NTK		15		☐ et		☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et		☐ ou					
NH ₄ ⁺				☐ et		☐ ou					
Pt				☐ et		☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	5	98,9	49,1	95,4	5,2	99,1	84	31	12,5	9,1

STEU N°12 : Station d'épuration de VERSAINVILLE
Code Sandre de la station : 031473701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2001							
Commune d'implantation				Versainville (14737)							
Lieu-dit				Le Palais							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés				339							
Nombre d'habitants raccordés				847							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				150							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 21 juin 2010 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Ante							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou						60	
DCO		125		☐ et ☒ ou						60	
MES		35		☐ et ☒ ou						50	
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	2	99,7	37,9	99,7	2	99,8	45,1	78	9,3	42,9

STEU N°13 : Station d'épuration de BONS-TASSILLY
Code Sandre de la station : 031408801000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/2003							
Commune d'implantation				Bons-Tassilly (14088)							
Lieu-dit				Rue du 16 août 1944							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'abonnés raccordés				120							
Nombre d'habitants raccordés				300							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 27 février 2002									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le laizon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou						60	
DCO		200		☐ et ☒ ou						60	
MES				☐ et ☐ ou						50	
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	non	7	81,5	422	61,4	220	60	29	75,8	9	25

STEU N°14 : Station d'épuration (village TORP)
Code Sandre de la station : 031475302000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				2013							
Commune d'implantation				Villers-Canivet (14753)							
Lieu-dit				Torp							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				85							
Nombre d'abonnés raccordés				26							
Nombre d'habitants raccordés				65							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				12,8							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eaux douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Laizon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

STEU N°15 : Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS
Code Sandre de la station : 031450101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				2016							
Commune d'implantation				Pierrefitte en Cinglais							
Lieu-dit				Chemin de l'Ecole							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				160							
Nombre d'abonnés raccordés				33							
Nombre d'habitants raccordés				82							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				24							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce du surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Orival							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou						60	
DCO		200		☐ et ☒ ou						60	
MES				☐ et ☐ ou						50	
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

STEU N°16 : Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)

Code Sandre de la station : 031475301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/03/2001							
Commune d'implantation				Villers-Canivet (14753)							
Lieu-dit				Le Bas du Pré de Pille							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				900							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				135							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 05 mai 2009 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Moussaye							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				91			
DCO		125		☐ et ☒ ou				87			
MES		50		☐ et ☐ ou				89			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	93,2	29,7	84,2	9,2	94,8	4,3	89,7	4,9	0

STEU N°17 : Station d'épuration de St Clair
Code Sandre de la station : 031433202000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/09/2005							
Commune d'implantation				La Hoguette (14332)							
Lieu-dit				Saint Clair							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				37,5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du 'Gué Pierreux'							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou						60	
DCO		200		☐ et ☒ ou						60	
MES				☐ et ☐ ou						50	
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

STEU N°18 : Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)
Code Sandre de la station : 031433201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2001							
Commune d'implantation				La Hoguette (14332)							
Lieu-dit				Courtitout							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau 'la Bonne Eau'							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou						60	
DCO		200		☐ et ☒ ou						60	
MES				☐ et ☐ ou						50	
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	4	99,8	57,6	99,2	4,7	99,8	72,5	90	11,8	100

STEU N°19 : Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT
Code Sandre de la station : 031442701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2011							
Commune d'implantation				Le Mesnil-Villement (14427)							
Lieu-dit				Chemin de la Surosne							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				112							
Nombre d'habitants raccordés				280							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Orne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou					
DCO		125		☐ et ☒		ou					
MES		50		☐ et ☐		ou					
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK		30		☐ et ☐		ou					
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station de St Pierre du Bu (Code Sandre : 031464901000)	NC	NC
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF (Code Sandre : 031445201000)	NC	NC
Station d'épuration de Jort (Code Sandre : 031434501000)	NC	NC
Station d'épuration de PERRIERES (Code Sandre : 031449701000)	NC	NC
VENDEUVRE Escures sur Favières (Code Sandre : 031473502000)	NC	NC
Station d'épuration DAMBLANVILLE (Code Sandre : 031421601000)	NC	NC
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON (Code Sandre : 031448601000)	NC	NC
Station d'épuration de POTIGNY (Code Sandre : 031451602000)	45,573	53,96
Station d'épuration de VENDEUVRE (Code Sandre : 031473501000)	NC	NC
Station d'épuration de PONT -D'OUILLY (Code Sandre : 031476402000)	NC	NC
Staion d'épuation d'ERNES (Code Sandre : 031424501000)	NC	NC
Station d'épuration de VERSAINVILLE (Code Sandre : 031473701000)	NC	NC
Station d'épuration de BONS-TASSILLY (Code Sandre : 031408801000)	NC	NC
Station d'épuration (village TORP) (Code Sandre : 031475302000)	NC	NC
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS (Code Sandre : 031450101000)	NC	NC
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg) (Code Sandre : 031475301000)	NC	NC
Station d'épuration de St Clair (Code Sandre : 031433202000)	NC	NC
Station d'épuration de la Hogue (Bourg) (Code Sandre : 031433201000)	NC	NC
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT (Code Sandre : 031442701000)	NC	NC

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station de St Pierre du Bu (Code Sandre : 031464901000)	2,1	5,3
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF (Code Sandre : 031445201000)	3,5	5,68
Station d'épuration de Jort (Code Sandre : 031434501000)	0	0
Station d'épuration de PERRIERES (Code Sandre : 031449701000)	0	0
VENDEUVRE Escures sur Favières (Code Sandre : 031473502000)	0	0
Station d'épuration DAMBLANVILLE (Code Sandre : 031421601000)	0	0
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON (Code Sandre : 031448601000)	0	0
Station d'épuration de POTIGNY (Code Sandre : 031451602000)	30,42	19,97
Station d'épuration de VENDEUVRE (Code Sandre : 031473501000)	0	0
Station d'épuration de PONT -D'OUILLY (Code Sandre : 031476402000)	0	0
Staion d'épuation d'ERNES (Code Sandre : 031424501000)	0	0
Station d'épuration de VERSAINVILLE (Code Sandre : 031473701000)	0	0
Station d'épuration de BONS-TASSILLY (Code Sandre : 031408801000)	0	0
Station d'épuration (village TORP) (Code Sandre : 031475302000)	0	0
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS (Code Sandre : 031450101000)	0	0
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg) (Code Sandre : 031475301000)	0	0
Station d'épuration de St Clair (Code Sandre : 031433202000)	0	0
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg) (Code Sandre : 031433201000)	0	0
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT (Code Sandre : 031442701000)	0	0
Total des boues évacuées	36	30,9

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 500	1 500
Participation aux frais de branchement	1 500	1 500

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	36,36 €	14,55 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,42 €/m ³	0,25 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0 267 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 30/01/2020 effective à compter du 30/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 30/01/2020 effective à compter du 30/01/2020 fixant la participation aux frais de branchement.

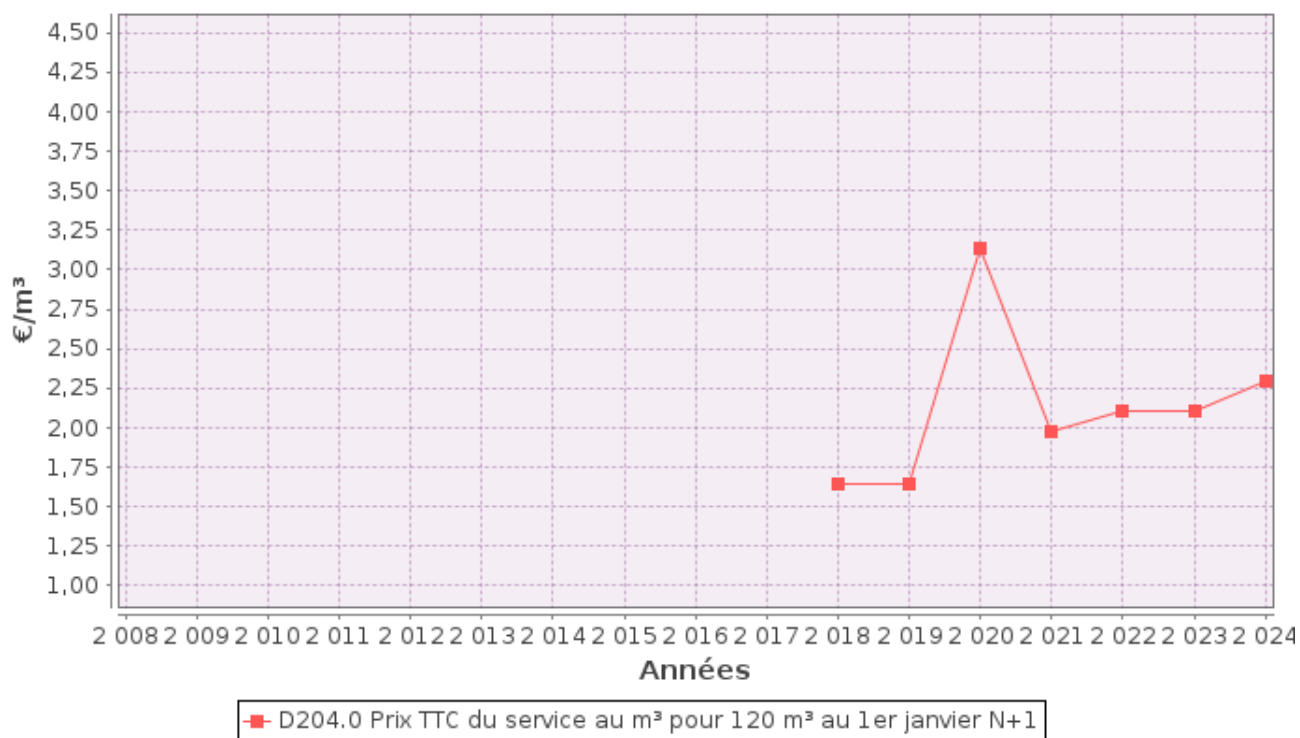


2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	36,36	14,55	-60%
Part proportionnelle	170,40	30,00	-82,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	206,76	44,55	-78,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0,00	40,00	____%
Part proportionnelle	0,00	163,21	____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0,00	203,21	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	_____	____%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : Part performance assainissement (Agence de l'eau)	0,00	3,20	____%
TVA	22,90	24,78	8,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,10	28,30	-37,2%
Total	251,86	276,06	9,6%
Prix TTC au m³	2,10	2,30	9,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est (hors redevances et taxes) :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Aubigny		2,60
Bons-Tassilly		2,06
Damblainville		2,60
Eraines		2,06
Ernes		2,60
Jort		2,06
La Hoguette		2,06
Le Mesnil-Villement		2,60
Maizières		2,60
Morteaux-Couliboeuf		2,60
Olendon		2,60
Ouilly-le-Tesson		2,66
Perrières		2,60
Pierrefitte-en-Cinglais		2,66
Pont-d'Ouilly		2,66
Potigny		2,06
Rouvres		2,60
Saint-Martin-de-Mieux		2,66
Saint-Pierre-Canivet		2,60
Saint-Pierre-du-Bû		2,66
Soumont-Saint-Quentin		2,60

Vendeuvre		2,60
Versainville		2,06
Villers-Canivet		2,06
Épaney		2,60

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	992 616	951 497	- 4,1 %
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	0
<i>dont abonnements</i>	0	0	0
Recette pour boues et effluents importés	0	0	0
Régularisations (+/-)	0	0	0
Total recettes de facturation	992 616	951 497	- 4,1 %
Recettes de raccordement	4 500	15 000	+ 233 %
Prime de l'Agence de l'Eau	0	0	0
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	0
Recettes liées aux travaux	0	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (préciser)	0	0	0
Total autres recettes	4 500	15 000	+ 233 %
Total des recettes	996 661	966 497	- 3,1 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 990 837 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 5 105 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	85

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2024 (39 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station de St Pierre du Bu	11,5	100	100
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF	44,7	100	100
Station d'épuration de Jort	7,5	100	100
Station d'épuration de PERRIERES	31,4	100	100
VENDEUVRE Escures sur Favières	34	100	100
Station d'épuration DAMBLANVILLE	5,6	100	100
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON	21,1	100	100
Station d'épuration de POTIGNY	109,2	100	100
Station d'épuration de VENDEUVRE	9	100	100
Station d'épuration de PONT -D'OUILLY	15,2	100	100
Staion d'épuation d'ERNES	36,2	100	100
Station d'épuration de VERSAINVILLE	28,7	100	100
Station d'épuration de BONS-TASSILLY	15,1	100	100
Station d'épuration (village TORP)	5,1	—	100
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS	2,21	—	100
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)	13,2	100	100
Station d'épuration de St Clair	5	100	100
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)	9	100	100
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT	5,3	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station de St Pierre du Bu	11,5	100	100
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF	44,7	100	100
Station d'épuration de Jort	7,5	100	100
Station d'épuration de PERRIERES	31,4	100	100
VENDEUVRE Escures sur Favières	34	100	100
Station d'épuration DAMBLANVILLE	5,6	100	100
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON	21,1	100	0
Station d'épuration de POTIGNY	109,2	100	0
Station d'épuration de VENDEUVRE	9	100	100
Station d'épuration de PONT - D'OUILLY	15,2	100	100
Station d'épuration d'ERNES	36,2	100	100
Station d'épuration de VERSAINVILLE	28,7	100	100
Station d'épuration de BONS- TASSILLY	15,1	100	100
Station d'épuration (village TORP)	5,1	100	100
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS	2,21	100	100
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)	13,2	100	100
Station d'épuration de St Clair	5	100	100
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)	9	100	100
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT	5,3	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 68 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station de St Pierre du Bu	11,5	100	0
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF	44,7	0	0
Station d'épuration de Jort	7,5	100	100
Station d'épuration de PERRIERES	31,4	100	100
VENDEUVRE Escures sur Favières	34	100	100
Station d'épuration DAMBLANVILLE	5,6	100	100
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON	21,1	0	0
Station d'épuration de POTIGNY	109,2	100	100
Station d'épuration de VENDEUVRE	9	100	0
Station d'épuration de PONT - D'OUILLY	15,2	100	100
Staion d'épuation d'ERNES	36,2	100	0
Station d'épuration de VERSAINVILLE	28,7	100	0
Station d'épuration de BONS-TASSILLY	15,1	100	100
Station d'épuration (village TORP)	5,1	—	100
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS	2,21	—	100
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)	13,2	100	100
Station d'épuration de St Clair	5	100	100
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)	9	100	100
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT	5,3	0	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 63 (90 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station de St Pierre du Bu :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	5,3
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,3

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	5,68
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,68

Station d'épuration de Jort :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de PERRIERES :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

VENDEUVRE Escures sur Favières :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration DAMBLANVILLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de POTIGNY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	19,97
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		19,97

Station d'épuration de VENDEUVRE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de PONT -D'OUILLY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Staion d'épuation d'ERNES :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de VERSAINVILLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de BONS-TASSILLY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration (village TORP) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de St Clair :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de la Hoguette (Bourg) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).



3.8. **Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 1

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 10,8 par 100 km de réseau (0 en 2023).



3.9. **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclusion.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station de St Pierre du Bu	1	1	100	100
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF	1	1	100	100
Station d'épuration de Jort	0	0	100	—
Station d'épuration de PERRIERES	2	2	100	100
VENDEUVRE Escures sur Favières	1	1	100	100
Station d'épuration DAMBLANVILLE	0	0	100	—
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON	2	1	50	50
Station d'épuration de POTIGNY	18	18	100	100
Station d'épuration de VENDEUVRE	1	1	100	100
Station d'épuration de PONT -D'OUILLY	2	2	100	100
Station d'épuration d'ERNES	2	2	100	100
Station d'épuration de VERSAINVILLE	1	1	100	100
Station d'épuration de BONN-TASSILLY	1	0	100	0

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station d'épuration (village TORP)	0	0	—	—
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS	0	0	—	—
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)	1	1	100	100
Station d'épuration de St Clair	0	0	100	—
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)	1	1	100	100
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT	0	0	100	—

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 100 (100 en 2023).

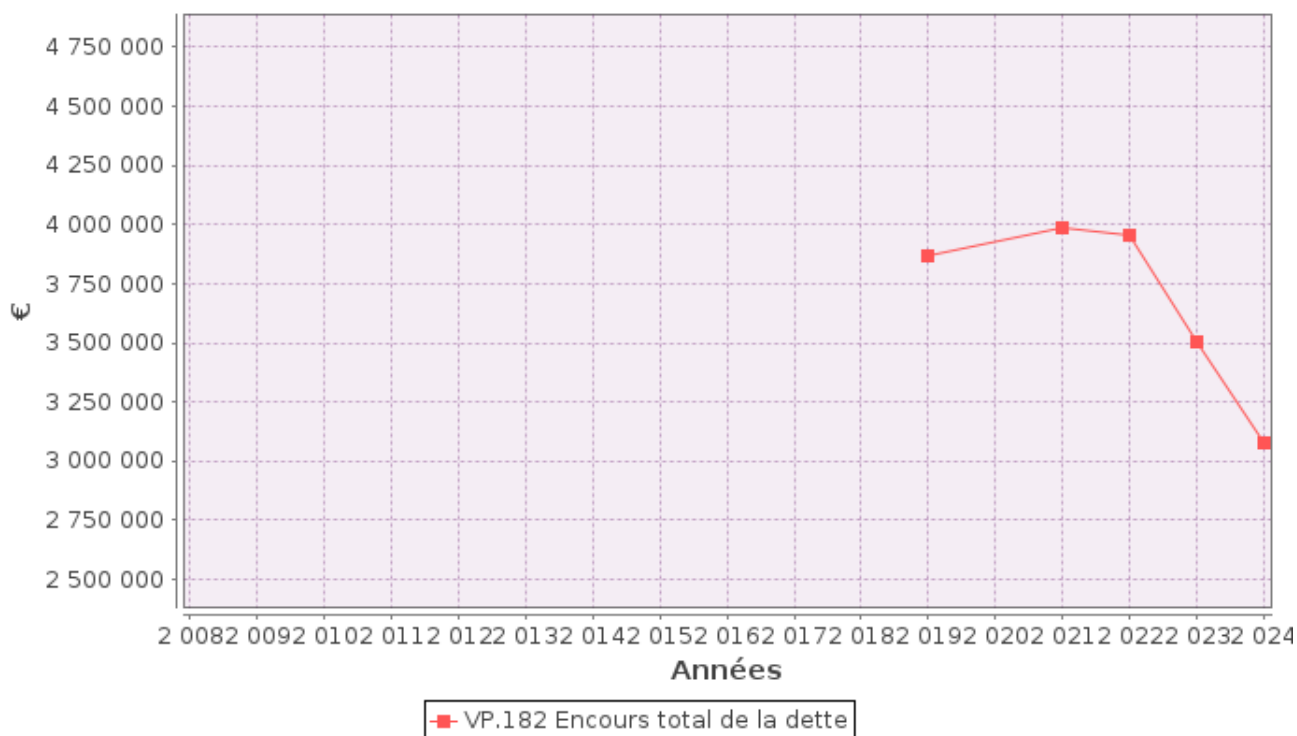
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en € Commentaire : N'ayant qu'un seul budget assainissement, l'encours total de la dette concerne tout le territoire.	3 504 802	3 079 985
Épargne brute annuelle en € Commentaire : N'ayant qu'un seul budget assainissement, l'épargne brute annuelle concerne tout le territoire.	779 249	471 005
Durée d'extinction de la dette en années	4,5	6,5



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	0	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	1 073 168,97	343 822
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	0	0

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	209 200	109 369
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) Commentaire: Ayant un seul budget assainissement, l'encours total de la dette concerne tout le territoire.	3 504 802	3 079 985
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2023).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schéma directeur d'assainissement et zonage eaux pluviales de Potigny	162 960 €	

**4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés
par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. **Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé .

€ ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

5.2. **Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	12 100	12 252
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	36	30,9
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,1	2,3
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	39	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	68%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	90%	63%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0